



Lettre d'Information

► Editorial

Madame, Monsieur,
chers administrés,

Le 22 mars dernier, le Conseil municipal a voté son dernier budget de la mandature en cours. L'an prochain, il appartiendra à la nouvelle équipe élue de le construire.

D'ici là, il nous reste une année pour (bien) terminer la mission que vous nous avez confiée en 2014.

Je regrette amèrement qu'un groupe minoritaire s'évertue de plus en plus à créer un climat délétère dans la commune en colportant de fausses informations sur notre gestion, allant jusqu'à dire et écrire que notre village est en danger.

C'est la raison pour laquelle j'avais souhaité que le dernier Conseil municipal du 22 mars ait lieu à la Salle des Fêtes, de façon à pouvoir accueillir un grand nombre d'habitants.

Ce ne fut pas le cas, mais ce Conseil municipal nous a permis, outre de voter le budget primitif 2019, de mettre les choses au point.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez l'essentiel de nos

explications, sans polémique. Lors de cette séance, j'ai apporté des documents, des graphiques et des informations démontrant que si la vie d'une collectivité est devenue difficile aujourd'hui compte tenu de la baisse des dotations d'État, Arbouans n'est pas encore sous tutelle !

Nous présentons même cette année un budget globalement excédentaire, qui plus est sans avoir eu recours, pour la deuxième année consécutive, à l'augmentation des taux d'imposition locale.

Et ce ne sont pas des «tours de passe-passe» qui nous ont permis d'arriver à un tel résultat, mais un comportement responsable et raisonné, toujours plus de recherche d'économies dans nos dépenses de fonctionnement avec un credo, celui de maintenir au mieux le service rendu aux habitants.

Croyez bien que, d'ici l'année prochaine, nous mettrons tout en œuvre pour laisser une commune saine à nos successeurs... qui ne seront d'ailleurs pas ceux qui nous critiquent aujourd'hui. Et nous comptons bien lancer enfin le projet d'urbanisation des Ramblas que nos opposants cherchent sans relâche à



saborder. Sans leurs différentes interventions, les premières constructions seraient sans doute déjà sorties de terre. Au lieu de cela, les procédures abusives retardent la suite des opérations... et elles coûtent de l'argent à la collectivité ! Est-ce réellement un comportement responsable ? N'est-ce pas plutôt un acharnement personnel, au mépris de l'intérêt collectif ?

Toujours est-il que, jusqu'au bout, notre leitmotiv restera le même, œuvrer pour le bien du village et de ses habitants.

Pour d'autres, leur leitmotiv serait plutôt «*Courage, fuyons !*»...

Le Maire,

Nathalie LAINE-HUGENSCHMITT

Vente d'une maison d'habitation

La commune lance un appel de candidatures pour l'achat d'une maison située 21 rue de Courcelles (sur un terrain de 933 m²) sur la base de 140.000 €. Les personnes intéressées peuvent transmettre leur offre par courrier cacheté en Mairie, déposé contre reçu en main propre, avant le 17 mai à 12h.

La commission d'appel d'offres fixera l'attribution du bien selon les critères suivants : le prix puis, en cas d'égalité, priorité sera donnée aux habitants résidant dans la commune.

Pour tous renseignements et visite des lieux, s'adresser à Pascal Bally au 06.72.55.01.00.



Un budget et des mises au point

Au cours d'une séance «marathon», le Conseil municipal a voté le budget primitif 2019 à l'unanimité. Mme le Maire a également souhaité réagir suite aux attaques dont elle et son équipe ont fait l'objet.

N'en déplaise aux esprits chagrins, la commune se porte bien, merci ! Le budget primitif 2019, adopté à l'unanimité par le Conseil municipal le 22 mars, était le dernier budget voté par l'équipe actuelle puisqu'en 2020, il appartiendra aux futurs élus de débiter leur mandature par le budget primitif 2020.

Comme l'a souligné le Maire Nathalie Laine-Hugenschmitt, le budget communal a considérablement diminué depuis une décennie : en fonctionnement, il est aujourd'hui de l'ordre de 554.000 € alors qu'il approchait les 800.000 € en 2008.

Au fil des années, les élus ont dû s'adapter à cette situation de crise, renforcée depuis quelque temps par la baisse drastique des dotations d'État (près de 120.000 € de dotation en 2008... contre 44.000 € prévus cette année !), mais aussi par la création (en 2012) puis l'augmentation progressive du FPIC, le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales. Or, paradoxalement, la commune d'Arbouans est considérée comme une commune... riche en raison du montant élevé de ses bases d'imposition, de l'absence de ZUP et du peu de logements sociaux.

Mme Laine-Hugenschmitt a par ailleurs regretté que, cette année encore, les collectivités soient contraintes de voter leur budget primitif sans avoir reçu de l'État de notations officielles ni pour le montant de la dotation 2019, ni pour la somme à

payer au titre du FPIC. Les montants précédents ont donc été repris... en espérant ne pas avoir de mauvaises surprises !

Le budget 2019 a donc, une nouvelle fois, été construit avec rigueur, légèrement en baisse par rapport à l'an passé en section de fonctionnement, même si une augmentation des fournitures scolaires a été votée. Les élus se sont efforcés de maintenir le service rendu aux habitants en faisant un maximum d'économies, la bonne nouvelle étant, au chapitre des recettes supplémentaires, la nouvelle taxe de séjour qui sera reversée à la commune par les établissements hôteliers installés sur la commune, une taxe qui, ajoutée à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) apportera une manne de l'ordre de 11.000 €. En section d'investissement, la vente de l'appartement de l'école (ancienne Bibliothèque) a apporté une bouffée d'oxygène au budget.

Au chapitre des dépenses d'investissement, les élus ont dû programmer des travaux inattendus mais obligatoires, la mise en conformité du réseau d'assainissement de l'école (18.000 €). Différentes autres dépenses ont été inscrites (remplacement de quelques volets et d'un arceau à vélo à l'école, matériel scolaire et informatique,...), auxquelles il convient de rajouter le remboursement de l'unique emprunt en cours (16.763,94 € pour le bâtiment pénicillinaire) et le déficit de l'an passé. Cela dit, la section d'investissement présente cette année un excédent bienvenu qui témoigne de finances communales saines.

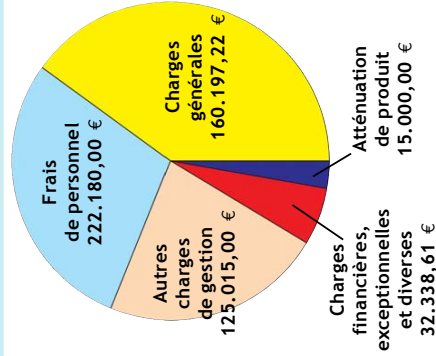
LA BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2019

FONCTIONNEMENT
 ➤ Recettes : 554.730,83 €
 ➤ Dépenses : 554.730,83 €

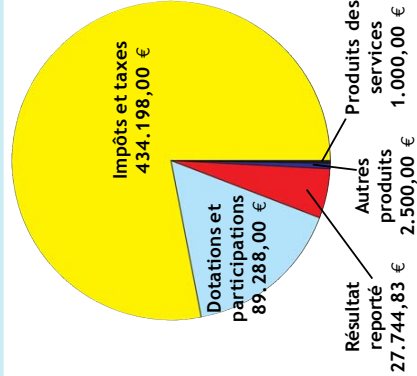
INVESTISSEMENT
 ➤ Recettes : 170.405,61 €
 ➤ Dépenses : 99.966,51 €

DÉTAILS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 554.730,83 €



RECETTES : 554.730,83 €



Les taux d'imposition inchangés

Comme en 2018, le Conseil municipal a maintenu la pause fiscale et les taux d'imposition seront inchangés pour l'année 2019.



Taxes	ancien taux	nouveau taux
Taxe d'habitation	11,14 %	11,14 %
Foncier bâti	14,33 %	14,33 %
Foncier non bâti	15,07 %	15,07 %
Produit fiscal	363.358 €	363.519 €

Des explications nécessaires

Programmé à la Salle des Fêtes, une fois n'est pas coutume, ce Conseil municipal n'a pas attiré la grande foule. Le Maire Nathalie Laine-Hugenschmitt espérait pourtant que le public allait être plus nombreux pour écouter les explications nécessaires suite aux contre-vérités communiquées à la population en janvier par un groupe d'opposition qui, il n'y a pas si longtemps, faisait encore partie de l'équipe actuelle.

«Pourquoi tant de haine ?...» a martelé Mme Laine-Hugenschmitt qui, lors d'une diatribe parfaitement préparée d'une heure et demie, a prouvé, commentaires et visuels (documents et graphiques) à l'appui, que les diverses allégations développées ne sont, comme l'on dit aujourd'hui, que des «fake news».

Les courageux anonymes qui passent une partie de leur temps à dénigrer le travail de la Municipalité, ont choisi de faire peur. En laissant entendre que la commune est mal gérée, qu'elle est en danger, ils cultivent un climat délétère et donnent une fausse image de notre village.

Ainsi, et Mme le Maire l'a démontré, faire des parallèles entre les comptes de la commune de l'année 2008 et ceux de l'année 2018 est une aberration. Au cours de cette période, la commune a dû faire face à une baisse continue des dotations d'État, plus de 300.000 € au total. Et pourtant, sur la même période, les taux d'imposition n'ont été augmentés qu'à deux reprises (en 2016 et en 2017), soit un produit supplémentaire d'un peu plus de 50.000 €. Contrairement à ce qui a été affirmé par le groupe d'opposition, cette hausse n'a pas compensé la baisse des dotations et les élus en place n'ont jamais promis de ne pas augmenter la pression fiscale, Mme Laine-Hugenschmitt s'appuyant sur le tract de campagne 2014 qui ne promettait qu'une «maîtrise de la fiscalité».

Par ailleurs, évoquer «l'explosion des charges générales» est également un mensonge éhonté : toutes les dépenses ont toujours été maîtrisées au mieux et se situent dans la moyenne des autres collectivités. L'explication de dépenses anormalement élevées entre 2014 et 2017 réside dans le fait que le percepteur avait souhaité y inclure la subvention allouée aux Francas, figurant d'ordinaire dans un autre chapitre, les charges de gestion courante qui, sur la même période, ont donc forcément été en nette diminution. Encore fallait-il savoir lire ce «jeu d'écriture»... Nous passerons sous silence les autres «lièvres» soulevés par les intéressés, visiblement en manque d'inspiration, comme par exemple les dépenses de réception.

On sait que «les grands diseurs ne sont pas les grands faiseurs». Du reste, ils ont déjà annoncé (et écrit) qu'ils ne solliciteraient pas vos suffrages lors des prochaines élections municipales de mars 2020. Ben voyons... Du coup, la critique est bien plus facile et sans danger, si ce n'est de se retrouver avec une plainte pour diffamation car Mme le Maire a déclaré que les bormes avaient été franchies... On ne peut plus tolérer cette pression sur les habitants et ce harcèlement des élus, avec des déclarations erronées et calomnieuses, mais aussi des propos diffamatoires.

Brèves de conseil

Présentation(s) : A noter qu'en début de séance, les élus ont accueilli Sésama Autisme et les Francas en vue de l'attribution des subventions 2019. Sésama Autisme a présenté ses actions sur la commune et les Francas, par la voix de la directrice Fatima Mossima, a fait le point sur l'accueil des enfants. Un peu plus tard, le Conseil municipal a attribué les subventions 2019 : la Vigilante d'Audincourt (50 €), l'Association des Maires du Doubs (207 €), Sésama Autisme (500 €) et les Francas du Doubs (72.367,60 €).

Compte administratif : Thierry Gable, 1^{er} Adjoint, a présenté les chiffres du compte administratif 2018, adopté à l'unanimité. Le résultat cumulé est de 604.754,36 € en dépenses et de 632.499,19 € en recettes.

Budget CCAS : Jean-Christophe Morel, Conseiller délégué, a présenté le budget 2019 du CCAS. L'an passé, il était de 4.367,14 € et a donné lieu à un excédent de 1.713,50 €. Cet excédent a été repris et le budget 2019 s'élève à 7.713,50 € en dépenses et recettes.

Projet Evolity : Les travaux liés à Evolity, le transport à haut niveau de service mis en place par Pays de Montbéliard Agglomération, sont en voie d'achèvement. Suite aux rumeurs entendues à ce sujet, Cindy Surleau, Conseillère municipale, a rassuré les élus. Les habitants d'Arbouans continueront à bénéficier du meilleur service en matière de réseau de bus. Si des modifications seront apportées sur certaines lignes, la rotation des bus sera toujours aussi fréquente sur le village.

Ramblas :

le pourquoi du retard

Si le Conseil municipal a également voté le budget du projet des Ramblas, le Maire Nathalie Laine-Hugenschmitt en a profité pour faire une autre mise au point suite au document distribué en janvier par le groupe d'opposition, là encore soucieux de faire peur à la population.

Après avoir refait l'historique du dossier, Mme le Maire a rappelé que sa candidature lors des élections de 2008 avait été motivée par le projet de l'équipe sortante qui souhaitait doubler la population locale en construisant 480 logements (et 19 immeubles !) sur le site de la SED. Depuis, et bien que le nouveau projet, raisonnable et harmonieux, fasse quasiment l'unanimité, les opposants s'évertuent à le retarder en multipliant les procédures abusives.

Résultat, et bien que rien ne s'oppose à son lancement, pas même les analyses de sols, le projet cumule un retard de près de dix-huit mois. Près d'une quarantaine d'acheteurs attendent leur parcelle : vont-ils attendre encore longtemps avant de chercher un autre village d'accueil ?

Quant à l'aménagement, il s'est retiré devant cette situation et le Conseil municipal a dû lancer un appel d'offres pour trouver un nouveau candidat, d'où un retard qui va s'accroître.

A l'heure où le dernier recensement fait apparaître que la population d'Arbouans serait désormais inférieure à 900 habitants, n'y a-t-il pourtant pas urgence à réaliser ce projet ? Nos opposants ne seraient-ils pas en train de tuer le village ?

Grand débat national : Les services publics en question



Le grand débat n'a pas fait recette ! Une douzaine de personnes seulement, dont des élus, y ont participé pour évoquer l'organisation de l'Etat et les services publics.



Une affluence réduite pour le grand débat national à la Mairie.

Une douzaine de personnes ont participé le 20 février au grand débat national proposé par la Municipalité à l'invitation du Président de la République. En préambule, signalons que les services de la Préfecture, qui accompagnent les Maires dans le cadre du grand débat national, n'avaient pas délégué d'animateur, sous prétexte que les élus locaux avaient un peu trop apporté leur soutien aux « gilets jaunes... ». Dans ces conditions, aucun animateur n'a souhaité se déplacer à Arbouans, de peur que le débat ne dérape... Mais ce ne fut pas le cas ! Malgré l'affluence réduite, la réunion a été intéressante et constructive. C'est Thierry Gable, 1^{er} Adjoint, qui a joué le rôle de « Monsieur Loyal » et dirigé les débats. Le gouvernement avait retenu quatre grands thèmes pour ce grand débat national, la fiscalité et les dépenses publiques, la transition écologique, l'organisation de l'Etat et des services publics, la démocratie et la citoyenneté. Les participants ont choisi de débattre sur un thème, en l'occurrence l'organisation de l'Etat et des services publics.

Ce sujet préoccupe beaucoup les Français, on a ainsi entendu au cours du débat « que nos institutions ne sont pas toujours très claires et que la connexion entre les différentes administrations n'est pas toujours adaptée ». Du coup, la population estime qu'il y a trop d'échelons administratifs en France. Entendu également à Arbouans, le manque de services publics

de proximité. Le cas échéant, les Français ne sont pas contre le développement des démarches sur internet... à condition que le haut débit soit présent partout. Ils souhaitent aussi qu'un accompagnement soit assuré pour les personnes peu (ou pas) à l'aise avec l'outil informatique.

Les citoyens souhaitent par ailleurs le regroupement de services publics dans un même lieu, des bus itinérants pour polyvalents, capables de les renseigner dans l'accomplissement de leurs démarches.

De façon quasi unanime, les habitants pensent que les services publics n'ont pas évolué de façon positive ces dernières années, certains avouant même avoir abandonné certaines démarches en raison de leur complexité.

D'une manière générale, les gens ont également déploré la baisse des remboursements de santé, la lenteur des aides pour une situation de handicap ou bien encore l'absence de référent « physique » pour être informé sur la retraite.

En conclusion, il est important de sensibiliser le gouvernement et la haute administration sur les problèmes de terrain. Il est également impératif, d'après les personnes présentes au débat, de mieux aider le milieu rural, d'augmenter les dotations d'Etat aux collectivités, d'accroître les ressources humaines et d'agir tous dans le même sens afin de garantir la meilleure cohésion.

Et après ?

Organisé à l'initiative du Président de la République, ce grand débat national regroupant quatre thèmes de discussion a permis aux citoyens de s'exprimer entre le 15 janvier et le 15 mars. Il ne s'agissait ni d'un référendum, ni d'une élection, mais d'une façon inédite de consulter la population sur des sujets concernant tous les citoyens. De ce fait, le grand débat national n'aura donc pas vocation de réformer les institutions ou de prendre des décisions. Lors de chaque débat, partout en France, un compte-rendu a été rédigé et le document a été transmis à la Préfecture du département concerné. Les remarques et propositions seront analysées par des cabinets spécialisés puis transmises au gouvernement. Le chef de l'Etat devait ensuite annoncer des mesures concrètes prenant en compte des souhaits formulés par les Français.

La fibre est disponible pour un tiers des habitants



Le représentant de l'opérateur a donné les explications utiles pour le raccordement à l'internet haut débit.

En février 2018, l'armoire optique implantée par l'opérateur Orange avait été officiellement inaugurée par le Maire Nathalie Laine-Hugenschmitt et Charles Demouge, Président de Pays de Montbéliard Agglomération.

En mars, Orange a organisé une réunion publique afin d'informer les usagers des modalités pour se raccorder à l'internet haut débit. Même si les habitants se sont (très) peu mobilisés pour cette réunion, une personne déjà raccordée a témoigné de l'efficacité et de la rapidité du nouveau réseau.

Cela dit, tous les habitants ne sont pas encore éligibles à la fibre, ils ne sont pour l'instant qu'un tiers de la population locale. Les autres le seront progressivement, de maintenant à l'année 2022.

En tout état de cause, pour savoir si vous pouvez être raccordés, il vous suffit de tester votre ligne en allant sur internet à l'adresse reseaux.orange.fr

Les 90 ans de Mme Perez-Jurado



Mme Perez-Jura avec son époux, ses enfants et les représentants du CCAS.

Le dimanche 6 janvier dernier, Marie-Claude Jouvenot et Edwige Stanislawski, représentant le CCAS, ont rendu visite à Mme Natawidad Perez-Jurado à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire. Né à Cordoba (Espagne) le 6 janvier 1929, Natawidad est domiciliée rue des Champs de Pierre avec son mari Francesco, âgé de 94 ans.

En présence des enfants du couple, la Municipalité a remis des cadeaux à la reine du jour.

Qui a un verger ?...



Dans le cadre d'un projet actuellement étudié par l'action jeune, la commune est à la recherche de personnes possédant des vergers : les jeunes se proposent de venir récolter vos fruits afin de confectionner de bonnes confitures puis de les vendre au profit d'associations œuvrant pour les plus démunis. Pour tous renseignements et candidatures, vous pouvez contacter Fatima Mossima au 06.98.49.76.22

Echange de vœux entre générations



Élus du CCAS en compagnie des animatrices du périscolaire et de quelques enfants.

Lors des fêtes de fin d'année, les enfants du périscolaire avaient distribué des cartes de vœux, avec un poème, aux personnes âgées de la commune. Celles-ci avaient la possibilité de leur répondre, c'est ainsi que quelques cartes sont arrivées dans la boîte à lettres du périscolaire.

Récemment, Jean-Christophe Morrel, Conseiller délégué au CCAS, et Marie-Claude Jouvenot ont assisté à l'ouverture des cartes en présence des enfants. Parfois, un petit présent accompagnait la réponse des Anciens, peut-être les prémices de relations épistolaires intergénérationnelles...

Conciliateurs de justice

La conciliation est un mode de règlement amiable de litiges de la vie quotidienne (relations entre bailleurs et locataires, problèmes de copropriété, litiges entre personnes, litiges de la consommation, litiges entre commerçants, troubles de voisinage...).

Elle est obligatoire pour les litiges de moins de 4.000 €. Elle peut intervenir en-dehors de tout procès ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice.

Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice ?

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole qui est nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel sur proposition du magistrat coordonnateur des tribunaux d'instance et après avis du procureur général.

Comment saisir le conciliateur ?

Le conciliateur de justice est saisi de la propre initiative d'une des parties. Il peut aussi être saisi par un juge dans le cadre d'une conciliation déléguée ou en ligne sur conciliateurs.fr

Deux chemins mènent à la conciliation

Conciliation conventionnelle

Le conciliateur peut être saisi directement par l'une des parties ou par les deux parties. En cas d'échec, le conciliateur informe les parties qu'elles peuvent saisir la juridiction compétente si elles le souhaitent.

Conciliation déléguée

Avant l'audience au tribunal, le juge propose aux parties de tenter de régler le litige grâce à un conciliateur. Si aucun accord n'est trouvé, les parties reviennent alors devant le tribunal.

La conciliation est confidentielle

En cas d'échec et de saisine du tribunal, aucune information sur la tentative de conciliation ne peut être communiquée au juge.

Si un compromis est trouvé, le conciliateur de justice rédige un constat d'accord. Le Juge d'instance peut alors homologuer la conciliation afin de donner à l'accord force de jugement.

Pour vous renseigner

Six conciliateurs de justice sont en poste sur le Pays de Montbéliard : Jean-Pierre Berraute, François Nageleisen, Denis Noegelen, Alain Pastré, Claude Vilain et Alain Wilbrett.

Ils tiennent des permanences à Montbéliard, Audincourt, Pont-de-Roide et l'Isle-sur-le-Doubs.

Pour connaître ces permanences, vous pouvez vous adresser à :

- CCAS de Montbéliard (03.81.99.23.00)
- CCAS d'Audincourt (03.81.30.69.76)
- Mairie de Pont-de-Roide (03.81.99.42.42)
- Mairie de l'Isle-sur-le-Doubs (03.81.99.37.80)

► La vie du village



Les œuvres de l'invitée d'honneur...



Le Salon de la Photo, c'était aussi la fête des couleurs !

Objectif atteint pour le Salon de la photo



Le rendez-vous des esthètes et de la belle image...

Catherine Ayella était l'invitée d'honneur de la 8^{ème} édition du Salon de la Photo qui s'est tenu les 16 et 17 février à la Salle polyvalente. L'artiste mosellane, qui pratique l'art numérique mais également la sculpture, a recueilli un beau succès, le public ayant particulièrement

apprécié ses œuvres qui ne manquent pas d'interpeller !

Près d'une trentaine de photographes amateurs (mais talentueux !) ont participé à cette manifestation organisée par le Comité des Fêtes. Pour la plupart, il s'agissait d'artistes locaux venus du Pays de Montbéliard, mais également du Territoire de Belfort et de Haute-Saône. Ils avaient tous en commun d'être des esthètes, amoureux et passionnés de la belle image, qu'elle représente un paysage, un visage, un objet ou tout simplement la vie.

Carton plein pour le loto des Oursons



Le loto des Oursons a été une belle réussite.

La Salle polyvalente a fait le plein le 16 mars à l'occasion du loto organisé par l'association «Les Oursons». Cette soirée avait été organisée dans le but de recueillir des fonds pour organiser des sorties et des voyages pour les écoliers, mais également des classes vertes et différentes visites ainsi que du matériel scolaire.

Fanny Desnauté, la Présidente de l'association, a savouré la belle affluence enregistrée qui a récompensé les efforts et l'implication de tous les membres. Pour certains, les plus chanceux en tout cas, la soirée a été tout aussi belle puisqu'ils sont repartis avec des lots mis en jeu au cours de parties acharnées.

ABC en chœur



La chapelle avait fait le plein pour le concert de la chorale ABC.

Les choristes de la chorale ABC (Aimer, boire et chanter) ont fait le plein à la chapelle le 8 février dernier à l'occasion d'un concert initié par la Commission CSA (Culture, Sports et Associations) dirigée par Thierry Gable, 1^{er} Adjoint. Sous la direction de Véronique Mettey, leur chef de chœur, les quelques vingt choristes ont offert un spectacle de qualité et conquis leur public.

Les dons recueillis étaient destinés à la paroisse Saint-Luc.

La journée des femmes



Une exposition exclusivement féminine à la Salle polyvalente.

La deuxième édition du Salon «Femm'Arts», organisée par le Comité des Fêtes, s'est tenue les 9 et 10 mars à la Salle polyvalente. C'était justement au lendemain de la Journée internationale des droits des femmes et les artistes féminines ont été mises à l'honneur.

Près d'une trentaine d'entre elles ont donné un aperçu de leur talent à travers tableaux, sculptures, poteries, céramique, travail du cuir et objets divers de décoration.

Nuisances sonores



En cette période de retour des beaux jours, nous vous rappelons que, pour garantir la tranquillité du voisinage, l'utilisation d'appareils à moteur thermique ou électrique pour le jardinage ou le bricolage est réglementée, en particulier les jours de repos (week-ends et jours fériés). Ainsi, l'utilisation d'appareils tels que tondeuses, taille-haies, perceuses... est autorisée uniquement

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30,
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Par ailleurs, les entreprises doivent interrompre leurs travaux de 20h à 7h et toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf cas d'urgence.

➤ AGENDA

13 et 14 avril :
Salon de la dentelle
(Salle polyvalente)

du 1^{er} au 12 mai :
Fête foraine
(Zone du Redon)

2 juin :
Concours de tir à l'arc

21 juin :
Fête des écoles
avec les Oursons

La boulangerie Moreau change de main

Depuis le 1^{er} avril, Mélanie Souply a pris le relais de Nathalie et Pascal Moreau, en poste depuis vingt ans, à la boulangerie du village.

Titulaire d'un bac pro commerce, Mme Souply a acquis le fonds de commerce. Elle a suivi une formation de huit mois à «*La baguette des Ours*» avec Pascal Moreau qui restera son fournisseur en produits de boulangerie.

Mélanie va donc perpétuer l'œuvre de la famille Moreau en apportant sa touche personnelle, par exemple avec des mange-debout qui permettront aux clients de déguster des produits sur place.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 6h45 à 19h30, le samedi et le dimanche de 7h à 13h. Contact : 03.81.98.42.91.



Mélanie a remplacé Nathalie au comptoir.

 **PERSONENI Hugues Sarl**
ENTREPRISE DE MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
BÉTON ARMÉ - RÉNOVATION
14, rue de Courcelles
25400 ARBOUANS
Tél. : 03 81 90 46 55

PENSER ETUDIÉ CONCEVOIR COORDONNER ACCOMPAGNER

 **Cabinet d'Ingénierie**
Infrastructure Génie Civil
Bâtiment Topographique
Transports Urbains

BEJ sas www.bejsas.com

Siège social : 40 rue Richard Perlinsky - 25400 AUDINCOURT
Tél. : 03.81.35.18.73 Fax : 03.81.35.11.96

Agences :
AUDINCOURT - MEROUX - DELLE - SAONE

55 rue de la Hardt
68400 RIEDISHEIM
Tél. 03 89 56 66 30
E-mail : contact@batichoc.fr

www.batichoc.fr

Démolir,
c'est reconstruire

 **BATICHOC**

Assurances vie, auto, habitation
prévoyance, retraite, santé
assurances professionnelles
Assurance & Épargne Long Terme

 **AVIVA**

 **Gérard BERNARDIN**
Agent général d'assurance
n° orias 07009701 - www.orias.fr
7 place de l'Europe - 25630 Sainte-Suzanne
T. 03 81 32 08 73
bernardin-gerard@aviva-assurances.com

Babette Fleurs

Elisabeth Drezet
Toutes compositions Florales



51, faubourg de Besançon
25200 MONTBÉLIARD
Tél. 03 81 91 01 21 - Port. 06 08 78 01 40

La Mairie vous accueille

- lundi et jeudi de 9h à 12h
- mardi et vendredi de 14h à 17h

Permanences de Mme le Maire :
sur rendez-vous.

Lettre d'Information du village d'Arbouans

Directrice de la Publication : Nathalie LAINE-HUGENSCHMITT
Conception et réalisation : ALINÉA - DAMPIERRE-LES-BOIS - Tél. 06.80.85.78.66
PURE IMPRESSION - Imprimé sur du papier recyclable

Site internet : www.arbouans.jimdo.com